

Le 10 janvier 2014
A Saint-Genis-Laval,

PROCES VERBAL

**SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU JEUDI 9 JANVIER 2014**

PARTICIPANTS

Roland CRIMIER, Brigitte FERRERO, Jean-Christian DARNE, Marylène MILLET, Pierre ZACHARIE, Jean-Paul CLEMENT, Odette BONTOUX, Alain GONDET, Yves DELAGOUTTE, Mohamed GUOUGUENI, Dominique DUBET, Marie-Paule GAY, Maryse JOBERT-FIORE, Bernadette VIVES, Michel MONNET, Yves GAVault, Agnès JAGET, Fabienne TIRTIAUX, Marie MICHAUD, Guillaume COUALLIER, Étienne FILLOT, Alain PANTAZIAN, Gilles PEREYRON, Catherine ALBERT-PERROT, Christian ARNOUX, Corinne PRINCE, Thierry MONNET, Lucienne DAUTREY

EXCUSÉS

Denis LAFAURE, François VURPAS, Marie-Pierre MOREL, Isabelle PICHERIT, Yves MOLINA

ABSENTS

POUVOIRS

Denis LAFAURE à Maryse JOBERT-FIORE, François VURPAS à Roland CRIMIER, Marie-Pierre MOREL à Brigitte FERRERO, Isabelle PICHERIT à Bernadette VIVES, Yves MOLINA à Étienne FILLOT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

M. le Maire : « En cette année 2014, je voudrais vous présenter mes vœux de santé et de réussite pour vous-mêmes et vos proches. Je sais que certains vœux ne sont pas tout à fait les mêmes; cela fait partie de la démocratie locale et du débat que nous aurons probablement vers le printemps. Je ferai le vœu en tant que Maire de cette commune d'une campagne électorale qui se déroulera dans la courtoisie républicaine requise. J'en profite pour féliciter, en votre nom l'arrivée d'Augustin, fils de Guillaume COUALLIER. C'est la troisième naissance d'un membre du conseil municipal en exercice puisque la première c'était Madame Marie MICHAUD, puis Monsieur GAVALT. Donc félicitations au nom du conseil municipal et on va lui souhaiter bien sûr une vie heureuse ».

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2013.

- ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ-

Conformément à la loi du 6 février 1992, ce procès-verbal est tenu à la disposition du public en mairie, au Secrétariat Général.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Compte-rendu des décisions 2013-110 à 2013-124

Rapporteur : Roland CRIMIER

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NUMERO D'ORDRE	<u>TITRE</u>	<u>OBJET</u>
2013-110	Fonds d'Initiatives Habitants construction d'un composteur à destination des habitants	La Ville favorise les actions proposées et portées par des habitants à travers le Fonds d'Initiatives Habitants (FIH). Aussi, afin de soutenir l'initiative de l'association "Pause Jardin" qui a proposé une animation le 05 octobre 2013 au jardin partagé des Barolles sur le développement durable et la construction d'un composteur, la Ville verse la subvention de 392€.
2013-111	Atelier Contrat Local de la Parentalité et des Projets Éducatifs Locaux (CLPEL) 2013-2014 Changement de porteur	Changement d'association porteuse de l'activité "Découverte du Kung Fu" dans le cadre des ateliers Contrat Local de la Parentalité et des Projets Éducatifs Locaux 2013-2014.
2013-112	Marché n° 13/37 Achat de séjours de colonies de vacances été 2014 pour les 8 à 15 ans	La ville de Saint-Genis-Laval souhaite proposer pour 60 Saint-Genois des séjours de vacances d'une semaine pour vingt enfants et jeunes durant l'été 2014. Aussi une consultation de type procédure adaptée a été lancée. A l'issue de l'analyse des offres, il est proposé de retenir la société DJURINGA JUNIORS comme attributaire des lots 1 et 2 « séjour en bord de mer » et « séjour activités en eaux vives » et l'association FOL69 comme attributaire du lot 3 "séjour activités en montagne".
2013-114	Marché n° 13/36 Produits phytosanitaires	L'accord-cadre AC/17 relatif aux produits phytosanitaires est arrivé à son terme le 30 juin 2013. Aussi une nouvelle consultation composée de 6 lots a été lancée. A l'issue de l'analyse des offres, il est proposé de retenir la société NATURALIS comme attributaire des lots n°1 « désherbant, insecticide et fongicide », 2 « engrais » et 6 « peinture et poudre pour terrains sportifs », la société GRAINE VOLTZ comme attributaire du lot n°5 « gazon » et la société GEPAC PATZER comme attributaire du lot n°3 « terreau et amendement ». Aucune offre n'ayant été déposée pour le lot n°4 « sable », ce dernier est déclaré infructueux.

NUMERO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2013-115	Emprunts Caisse des Dépôts	Au regard des opérations d'investissement prévues au budget 2013, la contractualisation d'un emprunt était nécessaire. Une consultation a permis d'obtenir des propositions de la part de quatre établissements de crédits (la Caisse d'Épargne, le Crédit Agricole, la Banque Postale et la Caisse des Dépôts et Consignations). La structure de la dette de la ville (64,78% à taux fixe), le risque jugé faible d'un taux indexé sur le Livret A (typologie de risque 1A) et les modalités de mobilisation du prêt (sans frais supplémentaires) favorisent le choix de la proposition de la CDC avec un emprunt total de 3 350 000 € (taux livret A + 1%).
2013-116	Marché 13/25 Travaux au parc de Beauregard : réhabilitation du nymphée Avenants 1 et prolongation	Le marché 13/25 a été attribué aux entreprises DELUERMOZ pour le lot 1 « maçonnerie » et MICHOLET pour le lot 2 « ferronnerie - serrurerie » le 28 août 2013. Des travaux complémentaires se sont avérés indispensables lors de l'intervention des entreprises. D'une part, la pose d'une main courante façonnée a été commandée afin de protéger du public le bassin en marbre, d'autre part, la pose d'une pierre de taille entre ce bassin et le parvis en galets, la fourniture de deux bouchons sculptés en remplacement d'une réparation en plâtre, la modification du tableau électrique et la réalisation d'une tranchée plus longue que celle initialement prévue ont été commandés par la Ville afin de parfaire cette restauration. Le montant des deux avenants s'élève à 8 335,31 € HT.
2013-117	Marché 12/33 Réhabilitation des gymnases Mouton : prorogation	Le marché relatif aux travaux de réaménagement des gymnases Mouton a été attribué aux entreprises retenues par délibération le 20 décembre 2012 . Des travaux de désamiantage, de fonctionnalité mais également un retard sur l'approvisionnement des bacs aciers recouvrant la toiture du nouveau bâtiment ont retardé les entreprises . Il est donc indispensable de prolonger les délais d'exécution jusqu'au 21 février 2014.
2013-118	Résiliation du marché n° 13/28 Accompagnement dans une démarche concertée sur les rythmes éducatifs du 1 ^{er} degré	Le marché n° 13/28 relatif à l'accompagnement dans une démarche concertée sur les rythmes éducatifs du 1er degré a été attribué par décision d'août 2013 à la société PROJECT EDUCATION. Suite à des difficultés rencontrées avec cet attributaire dans le cadre de l'exécution de ce marché et pouvant nuire au bon déroulement de la mission, le pouvoir adjudicateur décide de résilier ce marché pour motif d'intérêt général.
2013-119	Marché n° 13/41 Enlèvement et mise en fourrière de véhicules	L'accord-cadre AC/23 relatif à l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules arrive à son terme le 31 décembre 2013. Aussi une nouvelle consultation a été lancée. Une seule offre a été remise par la société CHAPUY, offre correspondant parfaitement au cahier des charges. Aussi il est proposé de retenir la société CHAPUY comme attributaire de ce nouveau marché.

NUMERO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2013-120	Accord-cadre n° AC/67 Travaux d'entretien des bâtiments communaux	<p>Dans le cadre des différents travaux de rénovation et d'entretien qu'elle entreprend sur ses bâtiments communaux, la Ville de Saint Genis Laval doit utiliser les compétences de spécialistes de différents corps de métiers et tous les marchés relatifs à ces domaines sont aujourd'hui terminés. Aussi une nouvelle consultation a été lancée sous la forme d'un accord-cadre. A l'issue de l'analyse des offres, il est proposé de retenir comme attributaires de cet accord-cadre:</p> <p>Pour le lot n°1 « Terrassement », les entreprises REGIL TP, BEYLAT TP, EUROVIA VINCI et DE GASPERIS.</p> <p>Pour le lot n°2 « Maçonnerie », les entreprises REGIL TP, BEYLAT TP, MONERON, MANCINI et GANTELET-GALABERTHIER.</p> <p>Pour le lot n°3 « Charpente-couverture », les entreprises CIROUSSEL, HENRI GERMAIN et BOURGEOIS.</p> <p>Pour le lot n°4 « Menuiserie Bois », les entreprises DA CUHNA, MENUISERIE LARAT et PV MENUISERIE.</p> <p>Pour le lot n°5 « Serrurerie », les entreprises CLOSSUR, VIVIER, SERRURERIE PASCAL et DA CUHNA.</p> <p>Pour le lot n°6 « Plâtrerie-faux plafonds », les entreprises ESTRAT BONCHE, CHANEL, SCOCCINI et BOURGEAT.</p> <p>Pour le lot n°7 « Peinture », les entreprises ESTRAT BONCHE, CHANEL, SCOCCINI et BOURGEAT.</p> <p>Pour le lot n°8 « Revêtements de sols », les entreprises RHONIBAT, SOLS MODERNES, SMR et STORIA.</p> <p>Pour le lot n°9 « Électricité », les entreprises SERELY, SPIE, ESPACE 3 et DE SAINT JEAN.</p> <p>Pour le lot n°10 « Étanchéité », les entreprises ERIC, SMAC, SES et GALIEN TOITURE.</p> <p>Pour le lot n°11 « carrelage », les entreprises MANCINI, CIRIANI, SVEZIA et GENTIL.</p> <p>Pour le lot n°12 « Plomberie », les entreprises HABITAT CONFORT ÉNERGIE, CVTI, PHOENIX PAGAN et SOCIÉTÉ DU SUD OUEST.</p> <p>Pour le lot n°13 « Chauffage, climatisation, ventilation », les entreprises SPIE, ESPACE 3, HERVÉ THERMIQUE et CVTI.</p> <p>Pour le lot n°14 « Courants faibles », les entreprises SPIE, CONCEPT SÉCURITÉ ANTENNE et INFOGIS.</p> <p>Pour le lot n°15 « Ravalements de façades », les entreprises MANCINI, CHANEL et ROLANDO POISSON.</p> <p>Pour le lot n°16 « Stores Occultations », les entreprises CONFORT GLASS, ECOCHARD et ASYMPTOTE.</p> <p>Pour le lot n°17 « Clôtures-Portails », les entreprises CLOSSUR, SANCHEZ ROCHE SERVICE, DIRICKX et BOURGUIGNON CLÔTURE.</p> <p>De déclarer le lot n°18 « Sols souples extérieurs » infructueux.</p> <p>Et pour le lot n°19 « Menuiserie aluminium », les entreprises PV MENUISERIE, SERRURERIE PASCAL et SANCHEZ ROCHE SERVICE.</p>
2013-121	Virement de crédits Dépenses imprévues	<p>Considérant que le déroulement des phases du projet de construction de la Maison de Quartier des Collonges a progressé plus vite que prévu et que les crédits budgétés à cet effet sont devenus insuffisants pour liquider les dernières factures reçues en cette fin d'exercice (18 000 euros), il est proposé de procéder à un virement de crédits depuis le chapitre 020 "Dépenses imprévues" au profit de l'opération 698 "Maison de Quartier des Collonges".</p>

NUMERO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2013-122	Marché n° 13/38 Réhabilitation des sentiers pédestres « Sacuny, la Clef des champs et l'Observatoire » - Conception, fabrication et pose de signalétique	Une consultation a été lancée pour la réhabilitation des sentiers pédestres du plateau des Barolles par la conception, la fabrique et la pose de signalétique. A l'issue de l'analyse des offres, il est proposé de retenir comme attributaire de ce marché, la société PIC BOIS.
2013-123	Marché n° 13/40 Impression et façonnage	L'accord-cadre AC/39 relatif à l'impression et façonnage est arrivé à son terme le 21 novembre 2013. Aussi une nouvelle consultation a été lancée. A l'issue de l'analyse des offres, il est proposé de retenir la société Rapid Copy comme attributaire des lots 1 "impressions offset" et du 2 "impressions numériques", la société SERIGRAPHIE MODERNE comme attributaire du lot 3 "impressions spécifiques", la société AFFICOLOR comme attributaire du lot 4 "impressions grands formats" et la société OXYGRAVURE comme attributaire du lot n°5 "signalétique".
2013-124	Bail d'habitation 24 rue Pierre Fourel	La décision a pour objet la location du logement 24 rue Pierre Fourel à Madame PRADON qui répond aux critères d'attribution des logements conventionnés PLUS.

A.PANTAZIAN : « J'aurais juste voulu des précisions sur la 2013-118 concernant la résiliation du marché du cabinet Project Education qui était accompagnateur de la réforme des rythmes scolaires. Je crois que le marché initial était de 12 100 € et d'après ce que j'ai lu, j'aimerais simplement savoir par rapport à ce qui a été payé au cabinet qui s'élève à 6 600 € ce qui restait à réaliser si cela comporte la réflexion du PEDT ».

M. le Maire : « Oui alors quelques éléments de réponse. Simplement il restait effectivement les scénarios, les synthèses et les compte-rendus de réunions; le PEDT était en option. C'était dans la tranche conditionnelle ».

A.PANTAZIAN : « Une autre précision sur la décision 2013-124, concernant le bail d'habitation de la rue Pierre Fourel. Je suis un peu surpris qu'il n'y ait aucun bailleur social qui ait accepté de prendre en compte ce logement alors que pour d'autres opérations de logement individuel - par exemple celui de la place du Château, juste en face - un bailleur l'a pris en charge. Pourquoi pour ce logement où il n'y a pas de travaux importants aucun bailleur social n'a voulu effectivement le mettre dans son parc ? Va-t-il être géré par la Commune ? ».

M. MILLET : « Il va être géré par la Ville puisqu'effectivement comme vous le dites personne ne s'est positionné. Ce n'est pas faute d'avoir convoqué les bailleurs, fait visiter le logement ... Il faut savoir que très concrètement un lot très isolé n'intéresse pas les bailleurs. Ce n'est pas la première fois qu'on les sollicite pour des opérations suite à DIA ... où aucun d'entre eux ne veut se positionner. Sur les petits lots, généralement les bailleurs, ne veulent pas se positionner. On a même écrit en ce sens au Grand Lyon en leur disant qu'il y a quand même un moment où il faut être cohérent entre ce qu'on dénonce au niveau national en disant il faut des logements sociaux et que derrière, quand on leur demande de se positionner, personne n'y va. Ce n'est donc pas faute de les avoir sollicités ».

M. le Maire : « Lors de la réunion préparatoire, concernant la décisions 2013-119, vous aviez posé une question relative au marché de fourrière automobile, afin de connaître le nombre de véhicules enlevés. Je vous avais donné un ordre de 30 à 40 . L'enlèvement des véhicules en 2012 sur la voie publique : 53, 2013, 32 - donc moins - et sur les voies privées 17 en 2012 et 7 en 2013 ».

- LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DES DÉCISIONS ADOPTÉES -

3. ENSEIGNEMENT

Refondation de l'école - Réforme des rythmes scolaires

Rapporteur : Yves DELAGOUTTE

Par Décret n°2013-77 du 24 janvier 2013, le Ministère de l'Éducation Nationale dispose d'une réforme des rythmes scolaires en s'appuyant sur le fait que la mise en place de la semaine de quatre jours positionne les écoliers français dans une situation où le nombre de jours de classe est le plus faible des 34 pays de l'OCDE et que les journées de classe sont ainsi plus longues et plus chargées que pour la plupart des autres élèves.

Ainsi l'application de ce décret ministériel vise une refondation de l'école avec une semaine de 4,5 jours répartie en 9 demi-journées, cette nouvelle demi-journée de 3 heures étant laissée au choix entre le mercredi et le samedi (le samedi étant toutefois dérogatoire), les autres jours doivent être de 5h15 (maximum 5h30), 24h de classe par semaine sur 36 semaines et enfin une pause méridienne de 1h30 minimum.

De mai à décembre 2013, une large concertation a été entreprise par la Ville, fédérant tous les acteurs parties prenantes des temps de l'enfant, agissant pour et auprès d'eux. Cette démarche a eu pour finalité d'imaginer de nouveaux temps pédagogiques en repensant le rythme hebdomadaire et journalier, donc de se repositionner sur des fondamentaux de la chronobiologie de l'enfant. Cette réforme a été appréhendée comme une opportunité de développer des activités de découverte, d'initiation et de sensibilisation. Elle permettra également d'inventer de nouvelles pratiques et d'innover pour des activités périscolaires, au cours de ce nouveau temps dont la durée est de 3 heures hebdomadaires .

Ce sont donc trois thématiques qui ont été travaillées pendant les 23 heures de concertation, de dialogue, d'échange et de partage, à savoir : l'organisation et le fonctionnement, le nouveau modèle de gouvernance et le contenu programmatique. Des thématiques qui ont conduit les groupes de travail et le comité de pilotage à formuler des préconisations à partir de 32 scénarii, réduits à 8 puis à 3 dans une volonté de hiérarchiser les expressions des différentes parties prenantes de cette réforme dans le but d'accompagner les jeunes enfants saint-geinois vers la réussite éducative.

Les trois scénarii sont les suivants :

Scenario 1

8h30	SCOL
12h00	
12h00	M
14h00	
14h00	SCOL
15h45	
15h45	45' PERI
16h30	

Scenario 2

Lundi/jeudi		Mardi/vendredi	
8h30	SCOL	8h30	SCOL
12h00		12h00	
12h00	M	12h00	M
14h00		14h00	
14h00	SCOL	14h00	45'
15h45		14h45	PERI
15h45	45'	14h45	SCOL
16h30	PERI	16h30	

Scenario 3

8h30	SCOL
12h00	
12h00	M
14h00	
14h00	45'
14h45	
14h45	SCOL
16h30	

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil Municipal l'organisation hebdomadaire suivante :

lundi		mardi		mercredi		jeudi		vendredi	
8h30	SCOL	8h30	SCOL	8h30	SCOL	8h30	SCOL	8h30	SCOL
12h00		12h00		11h30		12h00		12h00	
12h00	M	12h00	M			12h00	M	12h00	M
14h00		14h00				14h00		14h00	
14h00	SCOL	14h00	SCOL			14h00	SCOL	14h00	SCOL
15h45		15h45				15h45		15h45	
15h45	45' PERI	15h45	45' PERI			15h45	45' PERI	15h45	45' PERI
16h30		16h30				16h30		16h30	

Cette répartition des temps de l'enfant permettra une régularité du rythme de la semaine avec de possibles progressions pédagogiques puisqu'il sera proposé chaque jour des activités périscolaires au sein des établissements.

Si ces dernières ont une vocation d'éveil, de découverte et d'initiation, elles pourront être prolongées par des temps de perfectionnement qui se dérouleront sur les périodes post-scolaires après 16h30 et organisées par la Ville ou les associations.

En parallèle, pour les parents qui le souhaiteront, les enfants pourront quitter l'école dès 15h45, les associations auront la possibilité de mettre en place de nouvelles activités extrascolaires culturelles, sportives ou de loisirs permettant de compenser la ½ journée supplémentaire consacrée à l'école.

Dans un souci d'uniformité à l'échelle de la ville, les horaires seront identiques pour chaque école avec un début de cours à 8h30 jusqu'à 12h00, cette évolution laissant place à une prise en compte partielle d'éléments de chronobiologie de l'enfant.

Après une pause méridienne de deux heures, durée nécessaire à une organisation de service de restauration de qualité, les cours seront repris de 14h à 15h45, pour laisser place ensuite, pour ceux qui le désirent, aux animations périscolaires.

Le choix de la journée supplémentaire de cours proposée sera le mercredi de 8h30 à 11h30.

Au-delà de ces décisions, plusieurs éléments restent à travailler tels que :

- les enjeux éducatifs;
- le programme d'activité et l'encadrement adapté;
- les conditions matérielles et logistiques;
- le management du projet;
- le budget.

Par ailleurs, au regard de l'importance des modifications qui constituent un changement pour les enfants, mais aussi l'ensemble des acteurs intervenant auprès d'eux, la mise en place d'un Comité de Pilotage est indispensable. Dès lors la Ville l'initiera dès la mise en œuvre du dispositif.

T. MONNET : « Par le courriel du 20 décembre 2013 adressé à l'ensemble des participants conviés à la concertation sur la réforme des rythmes scolaires, Monsieur le Maire et Monsieur l'adjoint à l'enseignement, Yves DELAGOUTTE, ont dévoilé le scénario retenu par les élus de la majorité municipale. Cette position est donc proposée au vote du conseil municipal de ce jour. Cette même annonce avait été faite le jeudi 19 décembre en commission municipale « Enfance/Jeunesse/Éducation et Cohésion sociale » au cours de laquelle étaient présents les élus de la majorité municipale, le personnel de la mairie en charge du dossier et les élus représentant les deux groupes de l'opposition. Des échanges constructifs ont eu lieu sur le scénario final retenu par la majorité municipale. L'épilogue de cette intéressante et constructive concertation entre les acteurs concernés par cette réforme approche donc. Démarche reconnue positive par l'ensemble des participants et ce, malgré quelques déboires avec la société d'accompagnement PROJECT EDUCATION et le fait que certaines associations nous aient confié le regret ne pas y avoir été conviés. Le groupe « Agir à gauche » s'associe

à cette reconnaissance commune. Cependant, par le biais de cette lettre ouverte le groupe « Agir à gauche » souhaite formuler un certain nombre de regrets, un certain nombre de remarques et quelques propositions constructives sur la gestion municipale de cette réforme, gestion actuelle et à venir jusqu'en avril prochain.

Le premier regret est de nature politique. Le 30 mars 2014, au plus tard, nous connaissons l'équipe municipale qui succédera à l'équipe actuelle. Chacune des listes municipales déclarées ayant quelques prétentions en la matière, bien présomptueuse celle qui aujourd'hui aurait la certitude d'être majoritaire pour conduire à terme cette réforme des rythmes scolaires. Aussi eu-il été souhaitable que le choix du scénario définitif ait été proposé par l'ensemble des groupes politiques du conseil municipal. Ceci dans le cadre d'une commission générale en amont de l'approbation du conseil Municipal. De plus, il eut été souhaitable de réunir une dernière fois l'ensemble des personnes impliquées pour leur faire part de vive voix de votre choix, pour le défendre, et pour fixer les étapes suivantes de la mise en œuvre de cette réforme.

A l'image de la concertation sur la maison de quartier des Collonges, le départ et la ligne droite de la consultation se sont bien déroulés, et puis c'est au finish qu'il y a précipitation et cafouillage, donnant cette étrange impression de fin en queue de poisson ! C'est regrettable.

Le deuxième regret est plus contextuel. Nous avons été destinataires, en copie, d'un courrier des trois comités locaux de la FCPE qui vous a été transmis le 18 décembre. Celui-ci compilait un ensemble de propositions et de craintes qui attendaient plusieurs réponses. Celles-ci semblent ne pas avoir été données aux intéressés. Nous le constatons par l'intermédiaire de cet exemple, l'apprentissage de ce qui se rapproche de la démocratie participative reste toujours difficile pour M. le Maire. En effet il faut savoir s'exposer à la critique, donner du temps à l'écoute et à l'échange sur des dossiers fondamentaux.

Le troisième regret tient à la situation ancienne des conditions dans lesquelles se restaurent les enfants des écoles Bergier - Mouton. Depuis de nombreuses années, les parents, les représentants des parents et les enfants réclament de meilleures conditions de prise de repas : moins de bruit, plus de temps pour déjeuner. Le problème de la surfréquentation durant la pause méridienne, liée en particulier à la présence des enfants des écoles privées, n'a jamais été réellement pris à bras le corps. Et de fait, malgré quelques adaptations, aujourd'hui la situation devient intenable pour les enfants et les personnels encadrants, avec des contraintes horaires et spatiales telles que la question des rythmes scolaires s'en ressentira ! Tout doit être fait pour trouver rapidement, avec les écoles privées de la commune, un moyen de répondre à cette urgence.

Le groupe « Agir à Gauche » vous fait part d'un certain nombre de remarques et de propositions:

1 - Les activités périscolaires proposées aux enfants devront être gratuites pour les familles si l'on considère comme fondamentale la possibilité offerte à chaque enfant d'accéder aux activités de découvertes, culturelles, artistiques, etc..., quels que soient les moyens financiers de leurs parents. Pour nous les activités périscolaires sont un complément essentiel de la scolarité et partie intégrale de l'éducation de chaque enfant. Elles doivent être considérées comme un investissement fructueux pour la société et non d'abord comme une dépense coûteuse.

2 - La durée des activités périscolaires retenue par votre majorité municipale est de 45 minutes. Pour nous cette durée est bien trop courte pour envisager une activité structurée et efficiente ! En dessous de 60 minutes, et c'est bien le minimum, peu d'activités constructives pourront avoir lieu. Si vous retirez des 45 minutes les temps contraints à l'accueil des enfants et à leur départ après rangement, peut-être disposeront-ils, tout au plus, de 30 minutes d'activité réelle.

3 - Le temps périscolaire pourrait être porté à 60 minutes en fin de journée si la durée de la pause méridienne était écourtée de 15 minutes. Se pose alors pour les écoles Bergier - Mouton la problématique des repas, telle que signalée ci-dessus. La coordination entre les activités périscolaires déjà existantes pendant la pause méridienne et celles à venir dans le cadre de la réforme doit être réfléchie et les activités harmonisées.

4 - Nous regrettons que le scénario 3 (temps périscolaire de 14h à 14h45) n'ait pas été retenu pour les enfants de maternelle. Il nous semble mieux adapté à leur rythme chronobiologique et, de plus, permettrait à un certain nombre d'intervenants de cumuler

deux périodes consécutives de 45 minutes d'activités, ou, comme nous l'avons suggéré, deux périodes d'une heure.

5 - Les espaces disponibles dans certaines écoles et leur environnement font cruellement défaut pour envisager sereinement et simultanément de multiples groupes amenés à se constituer dans le cadre des activités périscolaires. Il faut sans tarder commencer à étudier la possibilité de créer des locaux provisoires pour les accueillir qui devront à terme et sur plusieurs années devenir pérennes. Espaces d'accueil intérieur mais également extérieur, avec, par exemple, la création de préaux couverts qui permettraient à plus d'enfants de jouer dehors à l'abri des intempéries.

6 - Le temps de l'étude surveillée et encadrée par les enseignants de l'école, à partir de 16h30, doit être maintenu pour le plus grand nombre, gage d'un meilleur apprentissage et d'une meilleure réussite scolaire pour les enfants en difficultés ou ne disposant pas chez eux de soutien scolaire ou d'espaces dédiés aux devoirs.

7 - Si les parents peuvent récupérer leurs enfants dès la fin du temps scolaire d'après midi, nous devons tout faire pour convaincre le plus grand nombre d'inscrire leurs enfants aux activités périscolaires. Convaincre davantage encore les parents issus de milieux plus fragiles ou plus éloignés des pratiques culturelles ou artistiques, cela dans l'intérêt premier de l'enfant.

8 - Les activités qui seront dispensées par les multiples intervenants (avec quelle formation et aptitude) doivent s'inscrire, dans la mesure du possible, dans le cadre d'un projet propre à chaque établissement en cohérence avec le projet éducatif territorial. Les intervenants doivent faire preuve d'imagination dans leurs propositions pour que leurs activités puissent coller, au plus près, au développement de l'enfant...et non pas l'inverse ! Trouvons des temps de respiration, d'échange, de partenariat, de partage entre les enfants et /ou les écoles. Proposons-leur des instants de découverte d'activités nouvelles qu'ils puissent ensuite développer et approfondir au sein des associations.

9 - Les questions du transport et de la restauration du mercredi sont posées pour les parents qui travaillent et dont les enfants doivent se rendre dans les centres de loisirs ou participer à d'autres activités associatives. Une prise en charge effective de ces enfants doit être réalisée.

Bien d'autres points pourraient être abordés, mais la gestion du dossier étant en cours, de nombreuses interrogations naîtront encore au cours des semaines à venir et au fur et à mesure de la mise en œuvre de la réforme. D'où l'importance, à nos yeux, du maintien du comité de pilotage et de la mise en place d'un comité de suivi dans chaque école permettant les adaptations nécessaires et des innovations, après une première phase d'expérimentation indispensable.

Nous avons apprécié ce premier exercice de démocratie participative, même s'il ne se termine pas tout à fait à la hauteur de ce qu'il avait commencé. C'est pourquoi nous pensons que ce mode de fonctionnement est à encourager et à développer. Concernant toujours ce problème de l'enfance et de la jeunesse, bien d'autres sujets pourraient susciter d'autres rendez-vous avec les acteurs concernés. Par exemple, échanger autour de l'intérêt ou non à développer davantage des jardins passerelles, ou autour de l'échec scolaire et des moyens concrets à mettre en œuvre pour le combattre. Après les rythmes scolaires ce serait de beaux sujets de débats et de projets à élaborer ensemble pour le devenir de nos enfants ».

C.PRINCE : « Je serai plus généraliste dans mon propos et Monsieur ARNOUX, plus technique et financier. Je débiterai en insistant sur le fait que la suite de mon intervention ne remet pas en cause le travail accompli par le service scolaire, ni les échanges fructueux lors des réunions de concertation entre partenaires éducatifs, associatifs et municipaux. Ces rencontres ont eu le mérite d'exister et de confronter les différents points de vue dans un climat apaisé, et le plus souvent consensuel, sur le fait que l'enfant doit être au cœur du dispositif. Cependant, depuis l'annonce de cette réforme, je suis plus que circonspecte et particulièrement déçue que seuls les rythmes soient aménagés. J'ai même l'étrange impression que l'on revient quarante ans en arrière. Aussi, sans contester l'intérêt de nouveaux rythmes, je ne peux voter ce projet imposé aux familles, aux enseignants et aux municipalités. En imposant aux communes la mise en œuvre de cette réforme, l'actuel gouvernement se déteste d'un fardeau qu'il aurait été incapable de porter lui-même tout en créant de réelles disparités entre communes riches et communes pauvres, et entre établissements privés et établissements publics. Rappelons que les écoles privées ne sont pas tenues d'appliquer la réforme. Son objet est bien uniquement celui des rythmes scolaires et non celui d'une refondation en profondeur du système éducatif. Dans la circulaire du

ministère de l'éducation nationale, on peut lire « une réforme dans l'intérêt des élèves qui correspond aux principales préconisations des spécialistes des rythmes de l'enfant ». Effectivement, on réajuste les horaires de classe et on propose des activités périscolaires supplémentaires mais on ne réforme pas les méthodes d'apprentissage. Tout juste commence-t-on à prendre en compte les élèves à besoins éducatifs particuliers. Notre système éducatif est surtout gangréné par l'inadéquation entre les pratiques de l'émetteur (l'enseignant) et les méthodes de compréhension du récepteur (l'élève). L'enfant du XXI^{ème} siècle ne communique pas, ne réagit pas, ne mémorise pas comme ses aînés. La venue du numérique a bouleversé les perceptions et connexions neurosensorielles. Selon un rapport de l'union européenne, l'accès beaucoup plus grand qu'ont les jeunes à des technologies complexes que ce soit par le biais des réseaux, des jeux électroniques ou du multimédia, a créé des clivages tant cognitifs que culturels entre les élèves et les enseignants. Je le constate au jour le jour. Il faut impérativement penser l'école autrement. Par mon vote ce soir, opposée à la mise en œuvre de cette réforme, je refuse que les écoliers de France fassent les frais de quelques lubies d'un ministre voulant passer à la postérité. Pour conclure, vous diriez peut-être, Monsieur le Maire, que je fais ce soir un vote politique, et bien non ! C'est plutôt un cri du cœur, celui d'une mère de famille nombreuse, enseignante et élue car, au risque de me répéter, cette réforme ne traite pas le fond du problème. Seule une réforme du système éducatif dans son ensemble est le prix à payer pour allier performance et qualité de notre école, réussite et épanouissement de nos enfants ».

C. ARNOUX : « Tout d'abord je voudrais remercier ceux qui ont travaillé sur ce projet parce que c'est un projet qui n'est pas évident à mettre en place et qu'ils n'ont eux-mêmes pas toujours été convaincus de cette mise en place. Au rythme des réformes bâclées, au rythme des annonces sans suite, au rythme des appointements sur tous les mauvais indices connus et à connaître, mais surtout au rythme où paraissent les rapports sur l'état de la France, sur son piètre état aussi, il va bientôt falloir un musée pour les entreposer car tel est le cas hélas du sort qui les guette. Pas une semaine sans que ne soient analysés les mille mots qui minent notre rythme au quotidien. Notre gouvernance s'entraîne à les ranger dans les placards en se gardant bien d'en tirer la moindre conclusion. La réforme sur le rythme scolaire devrait sans doute ne pas y échapper. Deux personnes sur trois qui ont participé à la mise en place de ces réformes sont sceptiques, voire contre. Dès que vous leur expliquez en plus les conséquences financières liées à cette réforme, ce n'est plus deux sur trois mais trois sur quatre qui sont sceptiques, voire contre cette réforme. D'ailleurs beaucoup de communes ont repoussé cette mise en place - la mise en place de ces réformes - et celles qui l'ont mise en place le regrettent déjà. Quelques réflexions conduisant à des aberrations - sans rentrer dans le détail - cette liste n'étant pas limitative. D'abord il va falloir trouver pour encadrer les jeunes des intervenants qui demandent à avoir des compétences et qui accepteront de ne faire que deux, trois ou quatre heures. Pour Saint-Genis-Laval, il faudra, d'après ce que j'ai cru comprendre, trouver environ 98 intervenants. Cet encadrement devra assurer la sécurité. À Saint-Genis-Laval, il y a, je le rappelle, 1 598 élèves. Il faudra trouver des locaux appropriés qu'il faudra chauffer, éclairer, donc c'est un coût. Comment accepter, à titre d'exemple, Monsieur MONNET l'a dit tout à l'heure, un temps de 45 minutes pour un temps par exemple de gymnastique ? L'élève ayant besoin de 15 minutes pour se mettre en tenue et sachant qu'il lui faudra aussi le temps de 15 minutes pour se rhabiller, je vous laisse calculer le temps réel laissé à la gymnastique ... Tout cela pour ça ! Au-delà, quel sera le coût véritable pour notre commune car l'État socialiste décide de la réforme sans pour autant apporter des solutions de recettes à ces dépenses ? Tous les économistes, qu'ils soient de droite ou de gauche, affirment que les collectivités locales devront dans les années à venir impérativement réduire leurs dépenses. On n'en prend pas le chemin. C'est aussi ce que nous rappelons déjà inlassablement depuis de nombreuses années. L'année de mise en place, quand même, la commune devrait pouvoir recevoir une subvention de l'ordre de 50 € par élève, mais que la première année de la mise en place, soit pour Saint-Genis-Laval qui compte 1 600 élèves une subvention de l'ordre de 80 000 €. Alors que le coût devrait être au minimum autour de 350 à 400 000 €, sans compter les coûts indirects dus aux locaux, au chauffage, aux absences, aux transports éventuels ... ce qui représente une augmentation des impôts pour les contribuables, notamment les Saint-Genois, de l'ordre de 4 à 5%. Sans évoquer le déséquilibre qui va naître, comme l'a souligné Corinne PRINCE, entre le public et le privé. Cette situation, au-delà des conditions d'organisation mais surtout financières est tout à fait inacceptable. Nous ne quitterons bien sûr pas la salle puisque l'on parle de 4 à 5% d'augmentation des impôts, je vous rassure, mais ce qui est dommage aujourd'hui dans ce conseil c'est que l'opposition municipale va voter contre. Le groupe « Agir à gauche » va s'abstenir alors que sont effectivement à la base du groupe municipal majoritaire 27

personnes qui vont voter pour. Soit trois personnes pour sur quatre, en gros, alors que tous les sondages montrent que deux sur trois, voire trois sur quatre sont sceptiques, voire contre la mise en place d'une telle réforme.

Monsieur le Maire, pour cette délibération, soyons peut-être un peu fous mais en tout cas courageux. Il y a au milieu de la salle du conseil une urne; mettez cette délibération au vote à bulletin secret. Le courage politique, c'est aussi le respect du choix des autres, ce qui peut conduire, vous conduire, à d'autres solutions. C'est aussi ce qu'on appelle la démocratie. Mes chers collègues, je ne vous demanderai pas de voter pour, je ne vous demanderai pas de voter contre ou blanc dans le doute, je vous demanderai tout simplement de voter en votre âme et conscience et répondre à la question « est-ce le bon choix pour nos enfants ? » car il s'agit de nos enfants, pas de nous. Merci beaucoup ».

J.P. CLÉMENT : « Je rejoins en partie les propos de Madame PRINCE et de Monsieur ARNOUX, bien que Monsieur ARNOUX ait fait une erreur, on en jugera à la fin de mes propos. Je réagis en qualité d'enseignant à Saint-Genis-Laval pendant trente-deux ans. Je ne mets pas en question le travail de concertation entre les enseignants, les parents, les associations et le personnel municipal piloté par Monsieur DELAGOUTTE et le service scolaire qui ont fait un très bon travail; il n'est pas du tout contestable. Par contre, je regrette la précipitation d'application de cette réforme imposée dès son entrée en fonction par un ministre de l'éducation qui méconnaît le fonctionnement d'une classe - je rapporte les propos de ce ministre entendus à la radio : « Les élèves ne feront plus de français et de maths de 15h30 à 16h30 ». Quel enseignant faisait des leçons de maths ou de français dans cette tranche horaire ? De qui se moque-t-on ? -, qui méconnaît le fonctionnement d'une école avec des échanges de services, les intervenants, qui méconnaît le fonctionnement des associations sportives, artistiques, culturelles, qui répartissent leurs activités au cours de la semaine.

Un rappel historique de la semaine scolaire : jusqu'en 1969, cinq jours de classe, trente heures hebdomadaires avec coupure le jeudi. En 1969, les cours du samedi après-midi sont supprimés : semaine de vingt-sept heures. En 1972, le jeudi est remplacé par le mercredi sans classe pour équilibrer la semaine : classe lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi matin. À la rentrée 1991, comme dans la majorité des communes du Rhône, passage de quatre jours dans la commune de Saint-Genis-Laval. Le ministre de l'éducation nationale était Lionel JOSPIN, qui avait donc pris des mesures assez souples, chaque commune faisant comme bon lui semblait : vingt-six heures hebdomadaires avec récupération de quelques jours de vacances en hiver, au printemps, et deux semaines en moins l'été à partir de 1997.

Enfin, en 2008, généralisation de la semaine de quatre jours.

Les années d'écoles maternelles et primaires déterminent l'avenir des enfants et leur pratique de la vie en société. Aussi la réussite scolaire à laquelle nous sommes tous attachés, parents et enseignants, ne se réduit pas à la journée de classe et ne dépend pas d'une modification de l'emploi du temps. Des mesures plus profitables aux élèves et à la qualité de l'école auraient pu être mises en place - par exemple, un maître de plus par école ou groupe d'école selon l'importance des classes pour aider en soutien les élèves en difficultés ou dédoubler la classe pour certaines activités (langues, informatique, arts plastiques, musique, sport). Cela n'a jamais été évoqué par le ministre qui parle haut et fort de l'intérêt de l'enfant. Voilà l'une des clefs de la réussite scolaire mieux qualitativement que cette réforme bricolage.

Dans la nouvelle journée scolaire qui se terminera à 15h45, la transition entre les activités scolaires assurées par l'enseignant et périscolaires assurées par les animateurs se fera sans pause : plus de temps de récréation l'après-midi. Les élèves ne comprendront pas la différence de discipline entre l'enseignant et l'animateur des activités. En effet, je rappelle qu'un enseignant se doit d'inscrire dans son emploi du temps et dispenser des cours d'éducation physique et sportive, d'éducation artistique (chant, musique, dessin, arts plastiques) cinq heures par semaine, ce qui fera double emploi. Les animateurs normalement compétents dans leur domaine (50% devront être titulaires du BAFA) devront prendre en charge un groupe d'élèves trois quarts d'heure jusqu'à 16h30. Cela se résumera à une demi-heure, le temps de la mise en place de l'activité ou éventuellement des déplacements. Ce n'est pas sérieux.

Revenons sur la coupure du mercredi qui est indispensable. Il y a toujours eu une journée sans classe en milieu de semaine, le jeudi puis le mercredi à partir de 1972. Le repos du mercredi matin permet aux élèves de récupérer, de se lever moins tôt, de s'avancer à leur rythme dans leur travail (révisions de leçons ...), l'après-midi pouvant être consacré à des activités facultatives selon le choix de l'enfant (sportives, artistiques ou simplement jeux).

Travailler du lundi au vendredi est une cadence pour les adultes. Si l'on prend en compte le rythme de l'enfant, l'idéal serait de faire classe le samedi matin, comme cela était de 1969 à

1991 - je l'ai moi-même pratiqué pendant vingt-quatre ans et les élèves étaient très réceptifs et disponibles. Cela n'est plus possible pour l'organisation de vie en famille. Avec cette réforme, comment les enfants vont-ils tenir le rythme, surtout en maternelle et les premières années du primaire avec une fatigue supplémentaire ? Les journées seront aussi longues avec les activités périscolaires plus l'étude après 16h30.

Enfin, pour clore avec un autre point négatif, le coût pour les communes chiffré à 150 € par élève, l'aide de l'État étant la première année seulement. Ce coût pour financer l'encadrement et éventuellement le coût du transport sur le lieu de l'activité, la modification du planning des agents municipaux avec classe le mercredi matin et peut-être cantine. Toutes les communes ne disposeront pas des mêmes infrastructures, surtout en milieu rural, trouver des animateurs qualifiés, disponibles pour intervenir trois quarts d'heure à des horaires précis (15h45-16h30) dans des lieux appropriés, cela est une énorme équation à résoudre avec de nombreuses inconnues.

À Saint-Genis-Laval, nous avons la chance d'avoir un riche tissu associatif mais cette réforme ne sera pas facile à mettre en œuvre. Il faudra beaucoup d'énergie, beaucoup d'argent pour l'appliquer, ce qui se résume à amener les enfants à l'école le mercredi matin sans alléger la journée. Que va-t-on gagner sur la qualité de l'enseignement et la réussite scolaire ? Par contre, qui fera les frais de cette réforme ? Les enseignants qui devront réorganiser leur semaine scolaire, 5h15 par jour plus trois heures le mercredi matin avec le même contenu d'enseignement et les mêmes horaires par discipline, les parents qui devront aménager leur temps de travail en fonction des horaires de classe, les associations qui devront fournir des animateurs trois quarts d'heure chaque après-midi et rémunérés par la mairie, les agents municipaux qui devront s'adapter aux horaires de la nouvelle semaine scolaire et être rémunérés en heures supplémentaires, enfin les contribuables évidemment qui devront mettre la main à la poche ou l'augmentation des impôts locaux, ou bien au détriment d'autres projets municipaux. Cela fait plus de vingt ans, vingt-trois exactement, que l'on pratique à Saint-Genis-Laval la semaine de quatre jours sans remise en question, enseignants, parents, associations, collectivités s'étant bien adaptés et le rythme de l'enfant n'étant pas préjudiciable aux résultats scolaires. Au contraire, les nouveaux rythmes sont un facteur aggravant dans la fatigue des enfants. Une étude statistique publiée par l'éducation nationale, « Dossiers Éducation » de mars 1994 sur les élèves concernés par la semaine de quatre jours, 83% des enseignants et 91% des parents pensent du bien et estiment la semaine de quatre jours bien adaptée au rythme des enfants. D'ailleurs cette réforme est loin de faire l'unanimité : une majorité d'enseignants, de parents, d'associations, de nombreux maires - certains même ne l'appliqueront pas -, d'agents municipaux qui ont fait grève à Paris sont opposés à cette réforme mal lancée et mal préparée.

À Feyzin, école montrée par PEILLON, 100% de grévistes en novembre; à Irigny, grève des enseignantes très suivie après une mise en place dès septembre 2013.

Pour toutes ces considérations, je ne suis pas favorable à cette réforme telle qu'elle est imposée. Par contre je m'abstiendrai car je salue le mérite de Monsieur DELAGOUTTE qui rend sa copie avec l'obligation d'une mise en place à la rentrée 2014 ».

M. MILLET : « Je vais plutôt m'adresser à Monsieur MONNET et à son groupe, pas pour m'exprimer sur le fonds mais plutôt sur la forme, sur ce vous appelez la démocratie participative. Je trouve franchement un peu déplaisant de toujours recevoir des leçons, d'avoir des bons et des mauvais points - si je puis m'exprimer ainsi par rapport au contexte. Et je dirai qu'au-delà du concept de démocratie participative, il y a aussi les actes, ce qui est concret, et dans la lettre à laquelle vous avez fait allusion, vous avez parlé de la maison de quartier des Collonges. Or aujourd'hui, juste avant le conseil municipal, il se trouve que je participais au comité d'usagers, comité d'usagers qui je vous le rappelle a été demandé par la Ville dans le cadre de la délégation des services publics. Pour moi cette démarche est complètement exemplaire et elle est vraiment participative. Bien sûr elle n'est pas très médiatique, on était une vingtaine de personnes très diversifiées, représentatives pas seulement justement du milieu politique mais des habitants, des bénévoles, des gens qui participent à la vie du quartier et je pense que cela c'est de la démocratie participative. Si vous me permettez un petit peu d'humour, j'oserai même vous paraphraser : peut-être ne connaissez-vous pas bien les habitants du quartier de la maison des Collonges, en tout cas eux ne vous connaissent pas et je dirai que pour eux, par extension pour toute notre équipe qui a travaillé dans ce sens-là, la démocratie participative se vit concrètement et pas seulement dans les déclarations d'intention ».

Y. DELAGOUTTE : « Je voulais répondre effectivement en quelques mots à la déclaration de Monsieur Thierry MONNET en ce qui concerne principalement les regrets qu'il évoque. Le premier regret, qui est de nature politique, Monsieur le Maire le développera.

Votre deuxième regret est un regret contextuel car la réponse au courrier FCPE a été faite le 18 décembre. Dans ce deuxième regret, vous parlez de savoir s'exposer à la critique, également donner du temps à l'écoute et à l'échange dans des dossiers fondamentaux. Je pense que c'est bien ce qui a été fait et réalisé lors de cette concertation; cela a bien été le lieu où l'on a écouté et dialogué avec l'ensemble des participants. Donc là je ne comprends pas bien votre notion. Je m'étonne aussi que vous nous fassiez part seulement maintenant de remarques entendables bien sûr alors que vous participez pleinement au débat depuis trois mois. On aurait pu intégrer ces déclarations, propositions et remarques.

Votre troisième regret concerne le temps de restauration. C'est un sujet important qui m'inquiète aussi beaucoup mais je crois que nous sommes un peu victimes de notre succès : puisque la mise en place des quotients familiaux a entraîné une augmentation du nombre de rationnaires -, nous avons eu ensuite la qualité des repas avec 40% de bio et local ... qui fait qu'on maintient un nombre de rationnaires assez important; on a aussi des activités méridiennes qui sont également très développées sur notre ville et qui font que le service est très attractif et apprécié. C'est peut-être un bien ou un mal mais enfin on observe cette évolution. Nous avons donc procédé à des adaptations notables - vous citez quelques adaptations, moi je dis qu'il me semble avoir procédé à des adaptations notables depuis quelques années - avec la mise en place d'un self-service pour les classes élémentaires, d'une rotation des enfants bien cadrée qui évite les files d'attente d'antan, rappelez-vous, d'un deuxième service de maternelle pour Bergier qui a donc apporté une bonne amélioration de la police des repas, des animations donc nombreuses avec notre nouveau prestataire de délégation de service public, ainsi qu'une desserte pour compostage des déchets de restauration. Donc on a créé beaucoup d'animations et à ce titre nous avons reçu du reste de nombreuses communes désireuses de prendre modèle sur notre service de restauration - nous avons encore eu Charly lundi. Prochainement et suite à l'adoption des nouveaux rythmes - cela je l'ai dit déjà depuis un certain temps - nous avons prévu effectivement de retravailler - on attendait la restauration des rythmes - avec le privé sur ce temps méridien afin d'étaler peut-être la fréquentation sur une durée plus importante qui pourrait être de deux heures trente, soit une demi-heure de plus, si par exemple le privé maintenait son arrivée à 11h30. Je ne pense pas que votre suggestion de réduction de quinze minutes dont vous parlez en point trois soit la bonne formule alors que beaucoup d'écoles actuellement maintiennent ou augmentent à deux heures de coupure méridienne.

Concernant la durée des activités périscolaires de quarante-cinq minutes qui est selon vous trop courte, on notera que quarante-cinq minutes correspondent au temps de l'enfant et suffisent pour des activités d'éveil, d'initiation et découverte; on l'a expérimenté sur le temps méridien et c'est positif. Alors bien sûr qu'il y a le temps de préparation et un certain nombre de choses mais on peut aussi un peu laisser souffler l'enfant; on n'est pas obligé de l'occuper toutes ces minutes dans cette préparation de temps périscolaire. Les activités de perfectionnement, on l'a déjà dit, pourront être poursuivies après 16h30, c'est ce qui a été inscrit dans la délibération. Nous n'oublierons pas non plus les études surveillées encadrées dont vous parlez, ni le soutien scolaire.

En ce qui concerne le point six relatif encore au périscolaire, nous soulignons que ce temps ne sera pas obligatoire et nous ne ferons pas tout, comme vous le dites, pour convaincre des parents qui ne souhaiteraient pas faire bénéficier de ce temps à leurs enfants, c'est un libre choix. Nous porterons notre attention aux enfants éloignés des pratiques, comme vous le dites, culturelles et artistiques et cela je pense le faire en liaison avec l'école qui est à même de nous aider dans cette démarche puisqu'ils connaissent l'enfant et on pourra sans doute s'appuyer sur leur expérience. Voilà ce que je voulais dire sur les trois points qui me paraissaient importants ».

M. GUOUGUENI : « J'interviendrai sur deux aspects, sur le fonds et sur la forme. Sur la forme tout d'abord, je rejoins et je partage complètement les propos de Madame MILLET. On a bien compris que vous vous attribuez le monopole de la démocratie participative voire même l'expertise et voulez faire croire que depuis six ans l'équipe municipale n'a pas décliné cette façon de procéder sachant qu'à plusieurs occasions différents projets ont été conduits selon cette méthodologie-là. Et je voudrais justement rappeler le contexte de la discussion des rythmes scolaires. L'équipe municipale a fait le choix, contrairement à votre position je le rappelle, de ne pas mettre en place cette réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2013 et plutôt privilégier la mise en place en septembre 2014 pour justement mettre en œuvre la concertation et la démocratie participative, pour que les choses ne

soient pas déclinées avec une vision monolithique. C'était le premier point que je voulais évoquer.

Sur le fonds, je rappellerai que cette délibération n'est qu'une étape dans le cadre du projet éducatif du territoire. Les rythmes scolaires et la réussite éducative ne se résument pas qu'à cette délibération. Je rappellerai que nous avons plusieurs dispositifs qui rentreront dans le cadre du PEDT : l'accompagnement à la scolarité, le programme de réussite éducative - vous faites très souvent référence à l'honnêteté intellectuelle donc vous aurez l'honnêteté intellectuelle de dire effectivement que c'est un élément majeur de notre projet de réussite éducative - et puis sur tout ce qui concerne le périscolaire, on n'a pas attendu la mise en place des rythmes scolaires à travers ce que nous impose le devoir républicain de la mise en place de cette réforme : ce sont le contrat éducatif local, le contrat urbain de cohésion sociale; ce sont tous ces éléments-là qui font que à l'avenir, et aujourd'hui on est dans cette étape-là, on va pouvoir construire ensemble et là je partage toutes les interventions sur le fait qu'il y ait un tissu associatif qui est moteur, qui est dynamique, qui demande effectivement à mettre en place ce dispositif.

Enfin, je voudrais mettre en lumière le fruit de la concertation sur la dimension de gouvernance puisque vous évoquiez cette question. La concertation a fait émerger le fait que deux instances sont importantes, deux instances au-delà des hommes et des femmes et des moyens qui seront mis en place : c'est le comité de pilotage et le comité de suivi pour faire un lien justement avec toutes les interrogations que vous vous posez et que nous nous posons puisque dans le cadre du déploiement il faudra un suivi très fin de ce projet-là. Aussi c'est encore une fois le fruit de la concertation et de la démocratie participative qui a mis en lumière ces éléments-là ».

F. TIRTIAUX : « Je ne vais pas revenir sur tous les points que je soutiens évidemment parfaitement et qui étaient soutenus par tous mes collègues. Je voulais juste commenter l'état d'esprit dans lequel vous vous trouvez. Je suis extrêmement étonnée du fait qu'en tant qu'élu on ne se préoccupe que d'aspects technique, matériel, et j'avoue être peut-être un peu déçue. Alors est-ce que c'est mon sang un peu étranger en quelque sorte qui me pousse à dire ça mais je me dis qu'en tant qu'élu on se doit d'avoir une vision et une orientation larges et pas que se buter comme aujourd'hui sur des préoccupations de minutes, d'études, de cantine ... alors qu'on a une formidable opportunité d'être audacieux, de prendre un risque, parce que j'estime que c'est vrai cette réforme nous bouscule, fait changer notre état d'esprit mais le problème est sérieux dans la mesure où, oui, les Français ont de très très longues journées d'école et c'est un problème; et c'est là le point de départ, et je crois qu'on l'oublie tous en rentrant dans des préoccupations d'ordre plus technique. Le constat est là : en France, les journées de classe sont les plus longues de tout l'OCDE et je crois qu'il était important de se poser la question parce que ces enfants n'ont pas besoin de tout, tout le temps ou de tout ce qu'on veut leur proposer mais simplement besoin de temps, de lecture, de repos, de rentrer peut-être plus tôt chez eux parce qu'ils ont des parents, des aides-maternelles ou des grands-mères qui sont là; ils ont besoin d'apprendre à raconter des histoires; pendant ces quarante-cinq minutes, ils peuvent en savoir un plus sur l'histoire de Saint-Genis-Laval ... En fait il y a énormément de possibilités qu'on peut imaginer ensemble. Donc pour moi il n'y a pas à avoir peur, à être aussi sceptique quant à la réussite de cette réforme qui - j'en ai eu pleinement conscience pour avoir assisté à ces vingt-trois heures de concertation parce que je peux vous dire que tous les interlocuteurs qui ont assisté ont beaucoup évolué pendant ces heures et j'ai trouvé cela extrêmement intéressant parce que beaucoup d'entre eux avaient commencé avec certains a priori au départ et puis à force d'écouter ce que les autres ont dit, et c'est cela le participatif, c'est apprendre à savoir changer d'avis et pour cela c'était extrêmement fructueux, et je suis sûre que la deuxième partie dont Mohamed GUOUGUENI parle sera encore d'autant plus riche. Donc j'ai entièrement confiance aux services, en tous les acteurs locaux, les associations extra-scolaires qui sont bourrés de talent, qui sont très contents et seront certainement très contents de pouvoir récupérer en fait les enfants un peu plus tôt dans l'après-midi pour leur offrir tous leurs enseignements. Donc surtout n'ayons pas peur et prenons cette opportunité qui rend la vie très belle ».

M. MICHAUD : « Je voulais juste réagir sur deux points. Je suis un peu déçue que vous pensiez qu'on évoque moins le confort et l'équilibre de l'enfant que le coût que la réforme engendrera. Je crois que c'est archi faux parce que pendant les six mois de concertation l'enfant était bien plus au cœur de toutes ces discussions que le coût en lui-même. En même temps je pense qu'il ne faut pas se voiler la face, c'est comme dans un ménage, on a X enfants, on souhaite leur apporter le meilleur, tous autant qu'on est et à un moment il faut

se rendre compte des réalités et savoir ce qu'on est capable de leur offrir. Donc à la fin on fait un choix et on a eu le courage de faire ce choix avec tout ce que cela engendre. Ensuite, sur la notion de précipitation, je suis très étonnée aussi parce qu'on a peut-être pas la même notion de la précipitation mais je crois que quand on a discuté avec tous les partenaires concernés pendant des mois sur une réforme qui doit se faire je trouve que c'est exagéré de parler de précipitation. D'ailleurs ce n'est pas du tout l'avis d'un certain nombre de participants que j'ai rencontrés durant ces six mois, des parents d'élèves, des ATSEM qui ont trouvé qu'on avait pris le temps. Vous n'avez pas remis en cause la qualité de ces concertations, j'entends bien, mais le mot « précipitation » je ne suis pas d'accord. Pour finir, je suis persuadée que chacun ici votera en son âme et conscience, Monsieur ARNOUX ».

G. PEREYRON : « Dans l'exposé qu'a fait Thierry, on a parlé de commission générale. Je pense et on pense franchement que ce sujet-là aurait mérité un débat entre nous en commission générale. Vous n'avez pas fait ce choix-là, on le regrette. Donc là, oui, on se précipite un peu, on avait le temps de le faire.

J'aimerais rectifier certains dire quand même. En 2013, on n'a jamais dit qu'il fallait mettre en place la réforme tout de suite et quand Monsieur le Maire a dit qu'il prenait un an pour la mettre en place en 2014 j'aimerais bien que vous me ressortiez le PV où on a dit le contraire. Après, malheureusement, s'il y en a qui pensent que ce projet est audacieux, moi dans ce projet je ne vois rien d'audacieux ni de prise de risque sur ces propositions d'aménagement. Et je le regrette, je pense que, oui, on aurait pu être audacieux. Deux ou trois choses me gênent : on a beau dire qu'il ne faut pas s'arrêter aux horaires, aux minutes ... La pause méridienne est de 12 heures à 14 heures, avant elle était à 11h30.

Je vais prendre l'exemple des familles qui travaillent, il y en a quelques-unes, on n'est pas dans le monde des bisounours où il n'y a que les grands-mères qui gardent les petits-enfants et les femmes qui gardent les enfants. Il y a le monde du travail où il y a l'homme et la femme qui travaillent, qui partent de bonne heure et, je pense qu'on l'a toujours dit, il y a des structures à Saint-Genis-Laval qui sont bien comme l'accueil des enfants en périscolaire avant et à partir de 7 heures où on accueille ainsi les premiers enfants. Un enfant qui est accueilli à 7 heures se lève entre 6h15 et 6h30 maximum. Il a pris son petit-déjeuner à 6h30. Sur une plage méridienne comme la vôtre, certains vont manger à 13h30. Regardez le décalage, c'est important parce qu'au milieu il n'aura pas une prise de casse-croûte. C'est une affirmation; c'est la réalité. Actuellement on est en self-service : en moyenne les enfants restent maximum trente minutes, même moins.

Monsieur DELAGOUTTE propose de faire venir l'école privée à 11h30 pour désengorger, pour pas qu'il y ait trop de monde. Il n'empêche que la plage méridienne va jusqu'à 14 heures et qu'il y aura des enfants qui ne mangeront qu'à 13h30. Et de 13h30, avec un petit-déjeuner de bonne heure, je pense que ce n'est pas le mieux pour la vie des enfants et je pense que là, le décalage que vous faites d'une demi-heure n'est pas rien.

Pour finir et je pense que c'est important, on choisit un rythme scolaire de la plage méridienne parce qu'il y a un problème de restauration sur une école : à Mouton. On aurait pu faire autrement sauf que - et ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on le dit il y a une réflexion à avoir sur la restauration et vous ne l'avez pas eue, c'est sûr que maintenant à quelques mois de la mise en place de la réforme vous êtes en difficultés pour faire une réforme plus audacieuse et plus avantageuse pour les enfants et cela on le regrette. On regrette aussi ce que vient de dire Monsieur DELAGOUTTE sur le périscolaire après 15h45 : ne pas encourager les enfants à rester, c'est dire aux enfants « rentrez chez vous » et pour beaucoup qui ont leurs parents qui ne sont pas là c'est mettre des enfants dans la rue, il faut se le dire. Si on ne se le dit pas, on se le dira où ? Donc je ne demande pas à l'école de faire de la garderie mais quand même à 15h45 s'il y a des enfants des quartiers dans la rue cela ne va pas améliorer ni l'apprentissage ni l'éducation et ni la découverte d'autre chose. Et je pense que là il y avait d'autres possibilités, de peut-être jumeler pour que les enfants, à un moment donné dans la journée, aient autre chose que du scolaire en étant obligatoirement présents sur l'école ».

E. FILLOT « Je ne vais pas développer parce que simplement je suis assez d'accord avec ce qu'ont dit Monsieur CLÉMENT et Monsieur ARNOUX mais quand on fait un petit peu le tour des communes il y a à peu près 20% des communes qui sont au rythme scolaire; il y en a 10% qui ont des difficultés; les autres ne disent rien peut-être parce qu'ils se sont précipités et ne veulent pas dire que cela ne va pas mais c'est quand même difficile dans ces communes-là. Il y a une chose aussi - je ne vais pas reprendre tout ce qui a été dit puisque je suis à peu près d'accord avec Christian ARNOUX - et je voudrais poser une question sur la participation

financière des familles : y aura-t-il une participation des familles ou pas ? Et qu'on nous précise un petit peu l'activité, quel encadrement et le coût que cela va vraiment coûter à la commune car c'est important de le savoir avant de voter ».

A. PANTAZIAN : « Je voudrais rassurer Madame TIRTAUX. Si effectivement il y a un débat ce soir, et nous en sommes très heureux, c'est peut-être parce qu'effectivement on a fait un certain nombre de préalables à ce conseil municipal comme vous l'avez fait vous-mêmes, c'est-à-dire qu'on a appris par effectivement un mail que la majorité municipale avait pris une position au préalable, c'est tout à fait son droit, elle l'a fait connaître publiquement, c'est tout à fait son droit aussi. Il n'empêche que de notre point de vue, quand on a parlé de démocratie participative, on a salué la démarche qui avait été faite depuis le début, on l'a dit, qu'on considère comme très positive. Simplement il nous semblait de notre point de vue par rapport à l'intérêt majeur de cette réforme et par rapport à l'intérêt majeur qu'elle représente pour les enfants qu'on aurait pu avancer ensemble pour avoir peut-être ce soir une unanimité même s'il me semble que par rapport à l'opposition de droite cela paraissait peut-être impossible. Peut-être qu'entre vous et nous on aurait pu trouver un certain consensus sur les rythmes à adopter ?

Sur la démarche, je le dis bien, il s'agit simplement de la dernière étape où il semble que là vous avez fait une annonce publique et on a répondu publiquement comme vous l'avez fait et cela suscite un certain débat positif de mon point de vue.

On ne remet pas en cause tout à fait effectivement ce qu'a dit Monsieur GUOUGUENI. Nous partageons. Tant mieux si le comité de pilotage est réaffirmé et que le comité de suivi comme l'a dit madame MILLET à la maison de quartier des Collonges fonctionne bien. Nous en sommes très contents, très heureux et nous espérons bien que cela va continuer dans ce sens-là.

Deuxièmement, par rapport à l'intervention de monsieur ARNOUX, il me semble quand même un petit peu erroné sur certains aspects. Alors je lui réponds au niveau financier, il me semble qu'il y a aussi une participation de la CAF qui elle est pérenne de 50 € par enfant et donc les chiffres qu'il avance au niveau d'un hypothétique incident sur les impôts locaux de 4 à 5 %, 50 € par enfant cela représente effectivement une somme de 350 000 € du coût de la réforme, donc une première prise en charge par la CAF au niveau national.

Deuxième aspect, c'est par rapport à ce qu'il a dit concernant la réussite de cette réforme par ceux qui l'ont appliquée, c'est-à-dire 20 % des municipalités parce que d'après ce que j'ai lu et entendu il semble que 70 % des maires qui ont appliqué la réforme dès 2013 sont satisfaits, voire même plus, plutôt 80 %, je suis modeste, mais autour de 80 % sont particulièrement satisfaits de la mise en place de cette réforme et les parents également, ainsi que les enfants.

Je suis un peu surpris par l'argumentation de Madame PRINCE parce qu'effectivement elle a raison de parler des conditions d'enseignement et ce qu'a dit Monsieur CLÉMENT également mais ce n'est pas l'essence de ce qui nous amène à délibérer ce soir. Effectivement il faut plus de moyens, plus de soutien aux enfants en difficultés, alléger les classes ..., là-dessus je suis d'accord bien entendu mais ce n'est pas l'objet de notre délibération. Donc attaquer la réforme sous cet aspect-là, alors que pendant dix ans les amis de Madame PRINCE et de Monsieur FILLLOT ont été au pouvoir, je suis un peu surpris qu'aujourd'hui ils disent que ce qui est fait ne va pas dans le bon sens et qu'il faut rester à l'état stationnaire ».

C. PRINCE : « Non, j'ai dit qu'on n'avait pas fait assez ».

A. PANTAZIAN : « Qu'est-ce que vous avez fait pendant dix ans ? Vous avez supprimé des postes par millier, par dizaine de millier, 60 000 postes de moins dans l'éducation nationale et vous venez nous raconter qu'il faut donner plus de moyens. C'est quand même aberrant, il faut quand même balayer devant votre porte. Je voulais mettre un petit peu les contradictions de l'opposition de droite par rapport à cette réforme, comme Monsieur CHATEL, ancien ministre de l'éducation nationale l'avait préparée lui-même. Tout le monde est d'accord pour la nécessité de réformer les rythmes scolaires : Madame TIRTAUX, Monsieur GUOUGUENI, Madame MILLET l'ont dit, on est tous d'accord pour dire que le temps scolaire de nos enfants est aberrant. Voilà Monsieur le Maire ce que je voulais souligner. Donc ce que l'on souhaite, nous, c'est que cette phase, puisque de toute façon le rythme que vous allez proposer, vous êtes majoritaires, a priori va être adopté, ce qu'on souhaite au moins c'est qu'il y ait une phase expérimentale; Monsieur GUOUGUENI l'a dit, la démarche est progressive mais je voudrais quand même insister sur le fait et c'était l'unanimité des participants et il me semble que nous, dans notre groupe, on a participé activement effectivement à cette concertation, c'était très positif je le répète, mais on a convenu il me

semble aussi dans l'esprit que c'était au moins pendant une année voire six mois ou plus une phase expérimentale avec le retour d'expérience pour voir les adaptations nécessaires. Je voudrais insister sur le fait que les rythmes des maternelles et des élémentaires sont très différents et même au sein des maternelles ils sont très différents. Donc là vous appliquez quelque chose d'uniforme à tout le monde et par rapport à cela on avait souhaité, il me semble que c'était assez unanime, que le rythme des maternelles soit différent des écoles élémentaires. Aujourd'hui vous appliquez la même chose pour tout le monde; il me semble que très rapidement il faudra revoir ça. Je n'en dis pas plus ».

Y. GAVALT : « Je voudrais juste faire quelques constats et formuler un vœu. Quand on regarde et qu'on fait l'étude des systèmes éducatifs comparés au niveau international, il y a des choses qui sont quand même intéressantes paradoxalement pour nous au niveau où l'on est ici, donc il y a vraiment je crois une connexion. L'union européenne a fondé en particulier la croissance économique sur des moyens qui sont ce qu'elle appelle l'économie de la connaissance, c'est-à-dire que l'on voit bien que dans un monde concurrentiel tel que le nôtre nous sommes concurrencés par des pays qui ont un travail à très bas coût; il est clair que nous, la vieille Europe comme on dit, je crois qu'elle a encore beaucoup d'avenir mais dans la mesure où nous saurons nous mettre à ce niveau de cette économie de la connaissance, dit autrement, la matière grise est essentielle pour créer la richesse dans nos pays parce que cela nous permet de créer plus de marges et de dégager les moyens dont les entreprises ont besoin pour pouvoir effectivement produire la richesse, qui, je rappelle, sont nos emplois à la clef. Une fois qu'on a dit cela, on regarde un petit peu les classements internationaux, que ce soit le classement de Shanghai ou le classement de Pisa, on se rend compte que la France a de grandes difficultés; elle est pointée comme effectivement - je ne veux pas dire en échec - mais en très grave problème. Or je rappellerai quand même que les enseignants en France, c'est quand même le deuxième corps public après l'armée chinoise, donc la question des moyens, si vous voulez, je veux bien qu'on la remette constamment sur la table en disant qu'il faut toujours plus de moyens mais je m'interroge, et je suis quand même aussi du métier, donc je me pose double interrogation.

Autre constat, l'école française est une école qui, et le ministre PEILLON l'a dit et je partage cet avis d'ailleurs, produit de l'échec scolaire et produit de l'inégalité. Je n'en tirerai pas toujours les mêmes conclusions et les mêmes moyens d'action mais c'est assez juste quand on regarde effectivement comment est produit l'échec scolaire en France car on peut dire effectivement qu'il est produit socialement par l'institution. Donc il y a à se reposer un certain nombre de questions.

Les questions à se reposer sont finalement celles que se pose le périscolaire dans la mesure où le système français travaille beaucoup trop sur deux formes d'intelligence : l'intelligence verbale et l'intelligence logico-mathématique dans la grande tradition des sciences à la française et de la dissertation des Lumières ... Et donc on a besoin de développer, nous, et les Américains ont très bien développé cela, toutes les autres formes de l'intelligence. Il en ressort sept formes d'intelligence et ces intelligences doivent être déployées. Je pense vraiment que cet espace du périscolaire, c'est vraiment le lieu où l'on doit favoriser ce développement des autres formes de l'intelligence puisque là aussi on a des éléments qui nous donnent à voir que paradoxalement, pour certains c'est paradoxal mais cela ne l'est pas, cette intelligence verbale et logico-mathématique se développe quand on développe les autres types d'intelligence. Donc moi je me réjouis que l'on soit là à dire que l'on va regarder en terme de contenu ce qu'on va mettre dedans et je forme ce vœu qu'on puisse réfléchir dans ces dimensions-là, ne pas perdre de vue que l'intelligence et les neuro-sciences là-dessus nous indiquent comment le cerveau fonctionne et il faut, je crois, qu'on aille dans ce sens où on sorte dans quelque chose qui soit trop scolaire. Il faut donc qu'on soit tous autour de la table pour regarder les contenus qu'on y met, mais cela a été évoqué et c'est ce qui va être fait en lien avec les associations particulièrement. Donc là je me réjouis de ces perspectives.

Je ferai un autre vœu si vous me permettez parce que le problème c'est qu'en fait nous sommes dans un espace qui est très compliqué et finalement on se dit « tiens, moi, j'aurais plutôt fait ça, plus développé ça ... et dans la méthode et dans le contenu » mais regardons les faits : nous sommes dans un espace extrêmement contraint, reprenez la note, le décret 2013-77 du 24 janvier 2013 fait le constat que nous avons trop peu de jours de classe, que nos journées sont trop longues et qu'est-ce qu'on fait ? Et bien on dit c'est simple, on va faire plus de journées de classe pour diminuer le temps scolaire et donc on met du périscolaire et c'est très bien. Moi j'adhère, c'est parfait, sauf que l'espace contraint, n'oubliez pas, c'est que trente-six semaines de classe, un nombre qui est le plus faible d'Europe. Donc notre problème, et c'est le vœu que je forme, c'est qu'en fait on se repose vraiment la question du

rythme annuel parce que je crois que c'est en réformant ce rythme annuel, en augmentant comme de nombreux autres pays la durée annuelle de classe qu'on arrivera à avoir des solutions que, pour l'instant, nous n'avons pas parce qu'on se bat dans un espace qui est comprimé, et notre problème je crois, il est aussi, pas seulement, là. Vous le savez bien ce n'est ni la droite ni la gauche qui a réussi pour l'instant à faire sauter ce verrou, parce que c'en est un, vous le savez très bien il faut aussi se dire les choses en face pour des questions syndicales, des questions corporatistes et économiques mais ce sont des questions en particulier corporatistes qui posent ici problème. Je sais que ce n'est pas politiquement correct de le dire mais il n'empêche qu'une des clefs essentielles, à mon sens, des difficultés que nous traversons, sur cette question de l'école et de sa refondation, un des verrous principal pour moi est là ».

M. le Maire : « Quelques questions ont été posées. Moi, Madame PRINCE, je me suis aussi posé la question du numérique parce qu'on est plus dans le passé on est dans le futur et qu'effectivement on a un nouveau contexte d'enseignement totalement différent. Je crois que Monsieur GAVALT pose également les choses en ces termes.

Je crois que ce qui est important déjà c'est de prendre le positif. Qu'a-t-on vu dans cette concertation ? Tout le monde veut que l'école s'ouvre, tout le monde veut que ça bouge mais que rien ne change trop, donc c'est un petit peu un complexe, un peu français peut-être.

On a vu des gens dans la concertation se parler, des acteurs de l'éducation, des acteurs associatifs, périscolaires, être ensemble, parler, entendre des points de vue différents. Il faut le prendre positivement.

Dans la mise en œuvre il faut aussi être positif parce qu'on a déjà une qualité des activités méridiennes et une qualité des intervenants parce qu'on n'a pas attendu les réformes pour mettre des choses intéressantes dans nos écoles (animateurs de musique, ETAPS, les participations avec l'espace culturel ...); on est déjà dans cette dynamique-là. Alors cela va consister pour nous à adapter un certain nombre de dispositifs par rapport à un nouveau rythme scolaire. On est suffisamment, et je le dis sans prétention, les uns et les autres intelligents pour y arriver. Je suis plutôt optimiste dans ce domaine-là parce qu'on a les atouts sur le territoire.

Je ne vais pas revenir sur vos propos excessifs sur la concertation; la concertation est toujours un exercice difficile quand les gens se rencontrent, discutent. Il faut aussi avoir une bonne pratique de la concertation. J'ai constaté que les concertations étaient jugées comme « bien » jusqu'au moment où on prenait une solution qui n'était plus la vôtre. Là il y a une solution qui est un compromis en fait d'un certain nombre de groupes de travail : ce n'est pas celle des élus, ce n'est pas celle des enseignants; ce n'est pas celle des ATSEM ou des associations : c'est un compromis de tout. Ce n'est pas la vôtre mais je le comprends bien. La commission générale, qui est une réunion à huis clos entre élus, aurait servi à quoi ? Elle aurait constaté simplement qu'on avait pas tout à fait les mêmes vues sur un certain nombre de points; on n'a pas les mêmes vues sur les quarante-cinq minutes parce qu'on est plutôt dans une dynamique d'initiation, de découverte et après de passer le relais aux acteurs associatifs existants sur le terrain qu'ils soient sportifs, culturels ou de loisirs.

On n'est pas d'accord non plus et c'est ce qui nous différencie, de pointer du doigt les enfants des écoles privées parce qu'ils déjeunent au restaurant scolaire Mouton. Ces enfants participent à un service public qui est payé par l'ensemble des contribuables donc effectivement je ne veux pas rallumer la guerre scolaire, ce sont des enfants saint-genois - 80 % d'entre eux sont des Saint-Genois - donc il est bien normal qu'on ne les pointe pas du doigt parce qu'ils font partie intégrante de notre ville. Par ailleurs, on a déjà pris des dispositions pour améliorer la situation et Monsieur DELAGOUTTE vous en a fait part. Mais on travaille aussi sur d'autres projets, je ne vais pas en parler maintenant parce qu'on va dire que je fais campagne électorale, on a aussi des projets pour essayer de diminuer un peu le volume d'élèves de l'école Mouton mais cela ne se fera pas demain. Toutefois les choses se résoudront dans les années à venir parce que la ville bouge et que les choses évoluent.

Concernant les locaux, je veux bien entendre qu'il faut des équipements; j'ai même entendu parler d'équipements provisoires qui deviendraient pérennes. On ne va quand même pas mettre dans la cour de l'école des bungalows pour des activités qui durent quarante-cinq minutes ! Même si elles duraient soixante minutes, cela ne change rien pour les laisser vides le restant du temps.

Je crois qu'aujourd'hui notre responsabilité est de travailler en synergie et optimisation des moyens. On a suffisamment d'équipements dans cette ville, d'équipements sportifs à proximité, de classes ... On ne va pas laisser des classes vides et mettre des bungalows qui seraient pérennes. Et puis après j'entends dire qu'il faut faire plus, qu'il faut dépenser moins et qu'il ne faut pas augmenter les impôts mais avec ce type de raisonnement ce n'est pas

possible! il faut qu'on ait cette responsabilité donc on n'est pas d'accord, on ne vous suivra pas sur ce terrain parce que cela ne me semble pas une bonne chose et une bonne gestion de la Ville.

Il me semble important aussi, je l'ai déjà dit le 19 décembre, de mettre en place un comité de suivi. On ne va pas faire cela le premier mois parce qu'on sait très bien qu'on ne peut pas faire un bilan au bout d'un mois; il faut bien quatre mois d'activités, donc on fera un premier bilan pour pouvoir éventuellement réorienter les choses à la rentrée de septembre 2015. On est dans cette dynamique-là.

Sur les temps scolaires des maternelles, évidemment qu'il y a d'autres solutions mais il y a aussi le problème des fratries, des nourrices, des assistantes maternelles. Donc on ne peut pas décréter que les choses sont aussi simples que ça ; il y a toujours des conséquences. Si vous voulez, la concertation, pour le choix d'une solution, c'est toujours un compromis. S'il y avait une solution idéale, on n'aurait pas fait une concertation ! Donc on a essayé d'adapter par touches successives, de tenir un peu compte de la chronobiologie. Je crois qu'on est plutôt dans une démarche positive, une démarche qui associe les acteurs. Maintenant il y a encore beaucoup de questions, et vous les avez posées, mais aujourd'hui ce n'est pas l'objet de la délibération; aujourd'hui c'est le nouveau rythme scolaire de la semaine et de la journée par rapport aux activités périscolaires. Donc on se reverra pour évoquer les contenus programmatiques ...

La question des coûts a été posée. Monsieur ARNOUX, il ne faut pas faire peur comme ça en évoquant une augmentation de 4 à 5 % des impôts, non, parce qu'on est depuis neuf ans dans le cadre d'une stabilisation des impôts - cela je peux le dire parce que c'est factuel. Vous pensez bien qu'on ne va pas augmenter les impôts. Mais il est certain, à un moment donné, qu'il faudra faire des choix et certains devront nous dire quel choix ils font parce que on sort de la démagogie, on ne peut pas toujours demander plus, on est gestionnaire, c'est-à-dire qu'il faut bien faire des choix en fonction des budgets. Donc effectivement on va essayer de minimiser les coûts au maximum à la fois pour la Ville, c'est-à-dire en faisant des synergies avec les locaux existants (on a des possibilités, Mouton vient d'être rénové, on ne va pas construire encore un bungalow de plus, on va s'arrêter là il me semble que c'est assez grand). Concernant le coût des familles, j'entends parler de gratuité. Mais la gratuité, cela n'existe pas en soi. C'est soit on demande à l'utilisateur de payer un service, soit c'est l'ensemble des contribuables qui paye la prestation. Donc là il y a un choix à faire; ce sont des choses qui se verront au cours de l'année 2014.

Il y a aussi des aides de la CAF qu'il ne faut pas oublier mais ce n'est pas 50 € par jour et 350 000 € de recettes comme vous l'avez dit, Monsieur PANTAZIAN. Ce sont des participations financières en fonction d'un taux horaire et d'une présence effective de l'enfant, donc une recette maximum de 50 € par an et par enfant, et non par jour !

On aura aussi à mettre en place des synergies avec les associations, les acteurs parce qu'on trouvera, cela a été évoqué je crois, des gens pour quarante-cinq minutes qui viendront d'associations locales qui compléteront des temps partiels existants.

On sait aussi qu'on ne fait pas quarante-cinq minutes d'un même cours aux enfants. Les enseignants en primaire changent de sujet très souvent; on ne peut pas rester sur de grandes durées. Les choses ont évolué, je ne sais pas si les enfants sont plus ou moins attentifs, donc quarante-cinq minutes c'est de l'initiation, c'est de la découverte.

Dans votre lettre enfin, on parle des études. Pour moi si les études sont importantes, ce qui est bien plus important à mon sens c'est ce qu'on veut faire pour l'enfant, notamment au niveau du soutien scolaire. Je crois que c'est là où on a une responsabilité : donner une chance aux enfants qui en ont le moins pour avoir moins de décrochage scolaire. Ce ne sont pas les études le problème mais comment on intègre dans le périscolaire une phase de soutien scolaire et c'est mon souci principal. Donc si on replace l'intérêt de l'enfant au centre de ce dispositif, je pense qu'on y trouvera des éléments positifs les uns et les autres.

Finalement on peut appréhender ce sujet avec optimisme, avec difficultés certes car le travail pour les services aujourd'hui est extrêmement colossal. Il va falloir effectivement, au sujet du personnel municipal, qu'il y ait des choses qui s'articulent entre les ATSEM, la passation le transport, le temps de repas de midi ... mais il existe déjà - et ce n'est pas la peine d'en faire un problème - dans les associations qui font du périscolaire ou qui font de l'accueil pré ou post-scolaire. Ce n'est pas un problème en soi mais une adaptation. C'est tout cela qu'il faut mettre en place; il faut qu'on imagine les solutions, qu'on soit innovant, qu'on ait cette capacité - comme l'a dit Madame TIRTIAUX - d'engagement et de trouver une nouvelle solution. On a fait un choix qui est un compromis d'un certain nombre de choses, de respect de la chronobiologie de l'enfant, de respect des assistantes maternelles, du mode de vie des parents, essayer également de voir les associations de compenser un certain nombre d'activités qui sont perdues le mercredi matin pour qu'elles puissent aussi continuer leurs

activités dans de bonnes conditions. Donc je crois qu'on a des éléments positifs et on peut avancer normalement.

On propose donc pour la ville de Saint-Genis-Laval, un scénario. S'il doit évoluer, je ne ferme la porte à rien parce qu'on aura ce comité de suivi qui nous fera remonter un certain nombre de choses.

Ce sujet des rythmes scolaires est un dossier important et je voudrais remercier Monsieur DELAGOUTTE, les élus, les services et l'ensemble des acteurs qui ont participé. Je vous propose de passer au vote. Sur le vote à bulletin secret, non; je crois que les élus sont tous responsables. On peut très bien voter et au moins chacun connaît la position de l'autre; cela me paraît tout à fait normal et cela a toujours été une pratique pendant six ans dans ce conseil municipal. Il n'y a pas forcément de raison que cela change aujourd'hui ».

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ -
Motion adoptée par 24 voix Pour et 4 voix Contre, Abstention : 5.

Contre
Étienne FILLOT, Yves MOLINA, Christian ARNOUX, Corinne PRINCE

Abstention
Jean-Paul CLEMENT, Alain PANTAZIAN, Gilles PEREYRON,
Catherine ALBERT-PERROT, Thierry MONNET

QUESTIONS ORALES :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Fait à Saint-Genis-Laval, le 10/01/2014
Le Maire de Saint-Genis-Laval
Roland CRIMIER